



## Législature 2020-2024 – Année administrative 2021

### Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 7 juin 2021 à 19h30 – Séance n° 7

Au Château, salle du Grand Conseil

---

#### Ordre du jour

##### A . Rapports

- 21-202 Rapport du Bureau du Conseil général relatif à l'adoption du Règlement général de la Ville de Neuchâtel
- 21-017 Rapport du Conseil communal concernant le projet élaboré par la Commission financière de règlement communal sur les finances
- 21-014 Rapport du Conseil communal concernant la modification du règlement relatif à la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics
- 21-016 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit budgétaire pour l'ouverture de places d'accueil extrafamilial dans les bassins scolaires de Vauseyon et des Charmettes
- 21-018 Rapport du Conseil communal concernant la réhabilitation et la restauration des jardins de l'Hôtel DuPeyrou et du Musée d'Ethnographie MEN

##### B . Autres objets

*(Textes complets ci-après)*

- |               |   | page     |
|---------------|---|----------|
| <u>20-612</u> | Interpellation du groupe PLR intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficacité possible ? »        | <u>3</u> |
| <u>21-604</u> | Interpellation du groupe PLR intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire » | <u>4</u> |



21-605 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Des pompes à vélo dans chaque quartier ? »

5

**Pour mémoire**

18-402 Propositions de Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz,  
18-403 Jonathan Gretillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-  
18-404 Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel

*Déposées le 18 juin 2018 et inscrites à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 2 juillet 2018*

**Selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, ces propositions seront traitées dans le cadre de l'examen, par le Bureau, du projet de règlement général.**

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 11 novembre 2019*

*Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020*

**Renvoi à la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021**

Neuchâtel, le 19 mai 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

## **20-612**

**Interpellation** du groupe PLR par Mme et MM. Philippe Mouchet, Christophe Schwarb, Benoît Zumsteg, Frédérique Mouchet, Jérôme Bueche, Jean-Pierre Mutabazi-Karamage, Yves-Alain Meister, Mirko Kipfer, Jean-Claude Roueche, et Alexandre Brodard, intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficience possible ? »

*Déposée le 29 juin 2020 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 31 août 2020.*

*Remise à l'ordre du jour lors de la séance du 8 février 2021*

---

L'administration communale occupe de nombreuses surfaces de travail, autant dans des bâtiments appartenant à la commune que dans des locaux loués à des tiers.

Dans l'optique de la future commune fusionnée, il nous semble nécessaire d'obtenir rapidement une vue d'ensemble des surfaces utilisées en propriété et en location afin de pouvoir réfléchir aux synergies possibles dans le but de diminuer les charges d'exploitation de notre nouvelle ville et de trouver des solutions pour concentrer notre administration à mettre en place dès l'entrée en fonction des nouvelles autorités.

Afin d'effectuer des économies d'échelle, il s'agira à l'avenir de toujours s'efforcer d'occuper de manière efficiente les surfaces utilisées en propriété ou en location. Différentes pistes peuvent être envisagées, comme par exemple la concentration de services, le déménagement ou la sous-location au besoin. Les bâtiments en propriété qui ne seraient plus utilisés par notre administration pourraient également être vendus, sauf besoin stratégique. Autant de pistes que le Conseil communal est prié d'explorer.

Le Conseil communal est, dès lors, prié de répondre aux questions suivantes :

- Combien de mètres carrés occupe l'administration communale en surface de bureaux administratifs ?
- Combien de mètres carrés ne sont-ils pas utilisés ?
- De combien de mètres carrés l'administration communale a-t-elle réellement besoin, de façon optimale, pour faire fonctionner notre administration ?
- Combien de mètres carrés occupe-t-elle en propriété et à quel prix au mètre carré ?  
À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Combien de mètres carrés occupe-t-elle en location auprès de privés et à quel prix au mètre carré ? À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

## **21-604**

**Interpellation du groupe PLR par M. Marc-Olivier Sauvain et consorts** intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire »

*Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois de la séance du 10 mai 2021*

---

Nous avons appris que, pour la deuxième année consécutive, la Fête des vendanges était annulée. Lors de la première annulation, nous gardons en mémoire les fêtes spontanées organisées par des amis, voisins ou étudiants. La Ville de Neuchâtel avait d'ailleurs loué, à qui le demandait, des kits de vaisselles réutilisables, prépare des cartons d'invitations et prodigué de bons conseils pour l'organisation d'une fête entre voisins en toute sécurité.

A chaque annulation d'un évènement majeur qui rythme notre vie sociale, c'est l'espoir de retrouver une vie comme avant qui se fragilise. Et surtout, nous pensons à toutes ces associations, clubs sportifs corporatifs et autres sociétés de la région qui n'ont pas ou peu reçus d'aide et dont le budget dépend aussi des gains effectués lors de la Fête des vendanges. Nous reconnaissons et apprécions l'engagement que notre commune a fourni pour identifier et soutenir la plupart des laissés-pour-compte des aides cantonales et fédérales. Nous savons qu'une aide directe à ces micro-structures associatives et sportives de notre commune est compliquée à mettre sur pied. Ainsi, leur permettre d'organiser leur financement en participant à une manifestation pourrait être une aide bienvenue et valorisante.

De plus, avec l'annulation de la Fête des vendanges, nos concitoyens devront se passer d'un moment de convivialité avant l'arrivée des mauvais jours d'automne. Nous pensons en particulier à nos jeunes qui ont également payé un lourd tribut. Cette pandémie les a privés d'exutoire et les a forcés à réorganiser leur vie sociale au rythme des différentes interdictions sanitaires. Nous pouvons les féliciter pour leur abnégation et leur civisme pour protéger les personnes les plus vulnérables de notre société.

Ainsi, notre Commune pourrait organiser une fête populaire en respectant les normes sécuritaires fédérales pour permettre à notre système corporatif de regagner des fonds et pour remercier nos concitoyens et les jeunes en particulier. Briser la morosité ambiante et réapprendre à vivre ensemble pourrait être un projet porteur pour notre Commune.

Le Conseil communal est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

- Est-il envisageable d'organiser une fête populaire en respectant les normes sanitaires, un week-end du début de l'automne (prévision du Conseil fédéral 10'000 personnes possibles dès septembre 2021)? Le Conseil communal est-il disposé à le faire ?
- Quelles mesures peut-il et envisage-t-il de prendre pour soutenir les différentes associations, notamment sportives, culturelles, caritatives ou de quartier qui n'auraient pas bénéficié des aides actuelles, et qui connaissent un manque à gagner important avec l'annulation de nombreuses fêtes en cette période de pandémie?
- Envisage-t-il une forme de remerciement pour la jeunesse ? Si oui laquelle?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

## **21-605**

**Interpellation du groupe VertsPopSol par Mme Alice Dudle et consorts** intitulée  
« Des pompes à vélo dans chaque quartier ? »

*Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois de la séance du 10 mai 2021*

---

Un des objectifs mentionnés dans le livre de la fusion est d'encourager la mobilité douce et notamment les déplacements à vélo. Parmi les infrastructures facilitant l'usage du vélo au quotidien, des bornes permettant de regonfler les pneus et d'effectuer de petites réparations sont très appréciées des cyclistes. À notre connaissance, la ville dispose actuellement d'une seule borne de ce type, située au-dessus de la gare de Neuchâtel. Il s'agit en effet d'un endroit de passage pour les cyclistes qui utilisent les places de stationnement sécurisées de la vélostation.

Dans le cadre du processus de fusion, il nous semble important d'harmoniser et de continuer à développer les infrastructures cyclistes afin de favoriser les déplacements à vélo au sein de la nouvelle commune. En effet, le chemin jusqu'à l'unique borne existante est long pour un cycliste qui se retrouverait avec un pneu plat à Cormondrèche ou à la Coudre. Placer de nouvelles bornes à quelques endroits stratégiques, tels que les gares ou les hautes écoles, permettrait de pallier les imprévus où que l'on se trouve dans la commune.

Le groupe Les Vert-e-s / PoP / solidaritéS souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

- Est-il envisagé d'installer de nouvelles bornes avec pompe à vélo et outils réparties sur le territoire de la commune ?
- Si oui, ces bornes seront-elles associées à des places de stationnement pour vélo existantes ou en projet ?
- D'autres mesures sont-elles planifiées par le Conseil communal pour favoriser les déplacements à vélo, outre celles prévues par le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit



**Législature 2020-2024 – Année administrative 2021**

**Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel**

**Lundi 7 juin 2021 à 19h30 – Séance n° 7**

**Au Château, salle du Grand Conseil**

---

**Supplément à l'ordre du jour**

**C . Autres objets**

*(Texte complet ci-après)*

21-606 Interpellation du groupe vert'libéral par M. Pierre-Yves Jeannin intitulée « Qu'en est-il des arguments avancés par le TCS au sujet des aménagements du Clos-de-Serrières ? »

Page

2

Neuchâtel, le 4 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve



---

**21-606**

**Interpellation dont le traitement prioritaire est demandé, du groupe vert'libéral par M. Pierre-Yves Jeannin** intitulée « Qu'en est-il des arguments avancés par le TCS au sujet des aménagements du Clos-de-Serrières ? »

*Déposée le 4 juin 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois de la séance du 7 juin 2021*

---

Dans sa législature précédente, en septembre 2020, le Conseil général de Neuchâtel avait soutenu le projet de réaménagement du quartier de Serrières avec une majorité très confortable, indiquant que le projet présenté avait convaincu la quasi-totalité des élus.

Or, nous avons tous reçu très récemment l'argumentaire du TCS dans nos boîtes aux lettres, qui contient une série d'éléments qui interpellent en particulier les nouveaux membres du Conseil général actuel qui n'ont pas vu le dossier.

Ainsi, nous aimerions connaître l'avis du Conseil communal au moins sur les points suivants :

- 1) Il est indiqué que la population n'aurait pas été consultée au sujet de cet aménagement. Ce n'est pourtant pas ce que l'on peut lire dans le rapport 20-020 du Conseil communal. Ce dernier peut-il nous indiquer ce qui a été effectivement entrepris ?
- 2) Il est aussi fait allusion au fait que le Conseil communal ait refusé le dialogue. Qui aurait tenté d'instaurer un dialogue avec le CC et quelles ont été les réponses du Conseil communal ?
- 3) Le Conseil communal peut-il également indiquer, respectivement rappeler quelles études ont été menées sur la question du parcage dans ce quartier et quelles en sont les conclusions ? Les rapports sont-ils disponibles ?
- 4) Concernant les commerçants, combien sont concernés dans le quartier et quelle proportion d'entre eux sont plutôt positifs, respectivement plutôt négatifs au projet ?
- 5) Que se passera-t-il en cas de rejet du projet par la population ?

Nous remercions d'avance le Conseil communal pour ses réponses.

Discussion